



Cahier de perspectives

Pour une société solidaire et écologique

par le Comité de l'enjeu 2
tel qu'adopté par la Commission politique
le 31 octobre 2010

ENJEU 2

POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

Depuis plusieurs décennies, les gouvernements, les élites économiques et leurs idéologues nous ont répété que la politique néolibérale, seule option possible, finira par profiter à l'ensemble de la société. Aujourd'hui, nous pouvons faire le bilan de cette politique qui a libéré les possédants et leurs entreprises de leurs responsabilités sociales, précarisé le travail, creusé l'écart entre les riches et le reste de la société, qui nous a enfoncés dans la pire crise économique depuis la Grande Dépression de 1929 et qui perpétue des rapports d'exploitation et de domination sexistes. Pour compléter le portrait, une crise écologique menace l'avenir même de nombreuses espèces, dont l'espèce humaine.

Ce tableau catastrophe nous force à débattre clairement de ce système socio-économique que l'on n'osait plus nommer : le capitalisme. Que ce soit pour lutter en faveur d'une meilleure distribution de la richesse, pour mettre fin aux discriminations dont sont victimes particulièrement les femmes, pour démocratiser le travail ou pour entamer un processus nous permettant d'exercer un contrôle collectif sur l'économie, nous devons préciser la nature du capitalisme et surtout ses limites. Nous devons donc débattre afin de déterminer si les problèmes que nous vivons comme société peuvent être corrigés en réformant le système actuel ou s'il faut adopter comme perspective son dépassement.

Toutefois, ce débat doit se tenir au niveau des propositions concrètes. Ceci ne signifie nullement que nous rejetons la perspective d'une transformation en profondeur de la société. Mais nous considérons que même une telle perspective doit être débattue sur la base de propositions transitoires et concrètes. Plusieurs orientations ont été proposées afin de lier dans un tout cohérent les différentes propositions : social-démocratie, économie participative, écosocialisme, décroissance, économie féministe, etc. À vous de faire les choix qui s'imposent en gardant bien en tête que dans certains cas, les propositions mises de l'avant se complètent plus qu'elles ne s'opposent. Finalement, en vous soumettant ce cahier de perspectives, nous partageons avec vous la conviction que les débats qu'il suscitera sauront mettre la table à l'élaboration d'un programme résolument solidaire.

Que ce soit pour l'économie, l'environnement ou le travail, ce cahier présente dans bien des cas une forme de premiers pas dans l'élaboration de notre programme. Toute réflexion sur l'avenir demande de penser notre société dans sa totalité. Nous avons donc dû avancer certaines propositions appelées à se préciser à mesure que la démarche d'élaboration de notre programme suivra son cours. Ainsi, plusieurs aspects touchant la lutte aux inégalités, l'économie domestique, les droits sociaux, les accords internationaux, les services publics, l'éducation citoyenne, etc. devront être davantage développés lors des enjeux 3, 4 et 5. Déjà, les positions adoptées lors de l'Enjeu 1 furent pour nous une source d'inspiration et une manière de bien comprendre dans quel cadre faire évoluer les débats liés à l'enjeu actuel. Nous espérons donc que le présent document, fruit de quelque 150 contributions citoyennes, saura susciter les débats, les prises de positions et nous donnera collectivement envie de continuer à développer notre programme.

Solidairement.

La Commission politique de Québec solidaire.

SECTION 1 - ÉCONOMIE

Comment transformer l'économie pour qu'elle soit au service du bien commun?

L'économie québécoise s'insère dans un système économique qui dépasse nos propres frontières. Cette mondialisation de l'économie, dont les contraintes sont souvent invoquées pour justifier l'inaction de nos gouvernements en matière de politiques sociales et leur connivence avec les élites économiques, ne doit pas, pourtant, nous empêcher de travailler concrètement à la construction d'une société juste, équitable, féministe et véritablement démocratique.

Le système économique capitaliste mise obligatoirement sur une croissance infinie qui est source d'inégalités sociales, en plus d'être non-viable à long terme. Il s'agit là d'une expropriation de l'avenir par des intérêts à courte vue. Fondé sur la concurrence et le laisser-faire plutôt que sur la solidarité sociale, le capitalisme exclut non seulement le contrôle collectif et démocratique du processus économique, mais également et de plus en plus la distribution équitable de la richesse produite collectivement.

Au départ du présent processus de programme, nous nous sommes fixé un double objectif : mettre de l'avant un programme qui visera la démocratisation de l'économie et qui révisera le rôle de l'État comme acteur de transformation sociale. Les contributions furent nombreuses et l'enthousiasme, évident. Cependant, le plus gros du travail reste à faire, c'est-à-dire décider collectivement des propositions que nous désirons faire nôtres.

Dans cette élaboration de notre modèle d'économie solidaire, certains désirent mettre de l'avant des réformes profondes et structurantes visant le dépassement du capitalisme tandis que d'autres tentent de penser quels seraient les meilleurs moyens pour encadrer ce système et le forcer à répondre aux besoins de la population. Toutefois, notons que l'ensemble des contributions reçues partagent le même sentiment d'indignation, de révolte et de volonté transformatrice face à ce système foncièrement injuste, violent et sexiste.

Bon débat!

1.1 : Démocratisation de l'activité économique

1.1.1 : Quelles sont les grandes caractéristiques d'une économie Solidaire?

Dans le cadre du capitalisme, une part toujours croissante des activités économiques (c'est-à-dire la production, l'échange et la consommation) doit se conformer à la volonté des détenteur-es de capitaux ou à leur logique. C'est donc dire que ces activités ne sont pas déterminées par la collectivité, d'où leur caractère antidémocratique. Or, l'économie devrait être au service du bien commun.

La démocratisation de l'organisation économique au Québec a plusieurs buts : fournir aux Québécoises et aux Québécois la sécurité économique; les faire bénéficier de meilleurs services publics; leur permettre de jouir d'une meilleure qualité de vie tant personnelle et familiale que sociale, de tirer une plus grande satisfaction de leur travail quotidien et de vivre dans un milieu sain; assurer l'égalité et une plus grande équité entre les citoyen-nes. Étant donné le rôle crucial des femmes dans la production et la reproduction, notre vision économique de l'avenir doit reconnaître et valoriser tant le travail rémunéré que celui, non-rémunéré, effectué en grande partie par ces dernières. À l'économie « monétaire de production », il nous faut ajouter « l'économie ordinaire » qui renvoie à la sphère non-marchande, soit les activités non-rémunérées, mais essentielles à l'existence de notre société. Il nous faut avoir une vision d'ensemble de ce qu'on veut comme lignes directrices de cette économie. Les caractéristiques ainsi déterminées serviront ensuite à clairement distinguer le type d'économie proposé par Québec solidaire. Pour ce faire, nous proposons comme axes de discussion la propriété de l'entreprise, la régionalisation/décentralisation et la question de la croissance ou de la décroissance économique.

A - Propriété de l'entreprise

Ces propositions tentent de déterminer dans quelle mesure nous souhaitons maintenir un secteur privé au sein de notre économie, et sous quelles conditions. On nous demande aussi de considérer l'intégration de nouveaux types d'économie. Finalement, si nous optons pour l'élimination du secteur privé, il nous faudra déterminer comment nous voyons l'implantation progressive et la gestion d'une socialisation de l'économie.

Proposition 1.1.1 A

- i. Nous proposons de confirmer la place de la propriété, de l'entreprise et de l'investissement privés tout en balisant strictement leurs limites;
OU
- ii. Nous proposons de centrer l'économie québécoise autour du développement des petites et moyennes entreprises (PME) tout en préconisant la copropriété (privé-public) des entreprises de grande taille;
OU
- iii. Nous proposons de mettre en place un processus de reconversion des entreprises privées en coopératives;
OU
- iv. Nous devrions viser la socialisation des activités économiques par la création graduelle d'une économie coopérative et la nationalisation de certains secteurs stratégiques.

B - Décentralisation vers les régions de certaines décisions économiques

Afin de redonner un véritable pouvoir décisionnel aux Québécoises et Québécois, il est proposé de déplacer certains lieux de décisions économiques du niveau national au niveau régional. Il s'agit donc de mettre en place une véritable décentralisation des pouvoirs économiques à une échelle permettant l'implication citoyenne, la mise en pratique de modèles économiques alternatifs et un développement respectueux des limites de nos écosystèmes.

Proposition 1.1.1 B

- i. Créer des instances régionales qui détiendraient, sur leur territoire, le pouvoir de répartir les subventions publiques aux entreprises. Formés d'une représentation paritaire femmes-hommes, d'élus régionaux, de représentant-es des salarié-es des entreprises de la région et de citoyen-nes des communautés locales, ces instances devront travailler à réduire les inégalités existantes dans leur région afin de lutter contre les situations de pauvreté spécifiques à certaines localités.
- ii. Redonner aux municipalités le pouvoir de gestion sur certaines des ressources présentes sur leur territoire. Ainsi, une municipalité pourrait se voir confier la gestion de l'exploitation forestière ou minière sur son territoire.
- iii. Créer une structure régionale pour la gestion des ressources naturelles, financée par des redevances issues du développement de ces ressources.
- iv. Favoriser la transformation des ressources naturelles dans les régions, afin de maximiser les retombées économiques pour les populations concernées tout en diminuant la pollution due au transport des matières premières.

C - Conscience environnementale : croissance et/ou décroissance économique

Quel modèle de croissance – ou de décroissance – désirons-nous mettre de l'avant? Serait-il pertinent de stopper la production des biens désuets, et de mettre de nouveaux biens en production seulement s'ils répondent aux besoins authentiques de la société? On nous propose également d'adopter une nouvelle mesure de la croissance, celle du développement humain (IDH) ou encore de la satisfaction citoyenne (BIB) plutôt que de mesurer seulement l'augmentation de la quantité d'argent qui a changé de main (PIB).

Proposition 1.1.1 C

- i. La croissance économique excessive et/ou non-souhaitable devrait être limitée:
 - a. par le biais de l'imposition ou de la réglementation de sorte d'éviter le gaspillage et la surproduction;

OU

- . b. par la décroissance.
- ii. Afin de tenir compte des externalités sociales et environnementales causées par l'activité économique, il est proposé de remplacer l'usage du produit intérieur brut (PIB) par l'Indice de développement humain (IDH) et/ou le Bonheur intérieur brut (BIB), et que ces indicateurs tiennent compte du travail invisible, effectué principalement par les femmes tant dans la production que dans la reproduction sociale.

1.1.2 : Comment reprendre le contrôle de nos finances?

Le secteur financier est devenu le pilier dominant de l'économie capitaliste contemporaine. Les propositions présentées dans cette section visent à limiter, encadrer ou même éliminer l'influence du capital financier privé au Québec en élaborant des lignes de politiques sur : le maintien du secteur financier privé ou sa nationalisation, la création d'une Banque centrale, la mobilisation des investissements publics pour reconvertir les entreprises privées en coopératives et le contrôle sur les investissements étrangers.

A - Maintien du secteur financier privé ou nationalisation

Le pouvoir du secteur financier privé, avec ses profits records et sa participation dans la mise en place de la domination du capitalisme néolibéral, doit être combattu. Pour ne plus soumettre les intérêts de la population (nos droits sociaux, la protection de l'environnement ou l'atteinte à l'égalité femmes-hommes) aux impératifs de la valorisation du capital financier, trois voies s'offrent à nous : réglementer davantage le secteur financier, créer une banque commerciale publique ou nationaliser toutes les banques.

Proposition 1.1.2 A

- i. Réglementer davantage : Une réglementation accrue pourrait mettre en place un contrôle des taux d'intérêt et des frais administratifs, le contrôle par la Commission des valeurs mobilières des instruments financiers offerts au public, une meilleure éducation des consommateurs et des consommatrices en ce qui concerne leurs finances, etc.

OU

- ii. Créer une banque commerciale publique : Afin de concurrencer les banques privées et ainsi fournir des services plus abordables à la population, il est proposé d'instituer une banque d'État.

OU

- iii. Nationaliser les banques : Pour éliminer complètement l'influence du pouvoir financier privé, une nationalisation complète du système bancaire et des institutions financières est proposée.

B - Créer une Banque centrale québécoise (non prioritaire)

Les propositions autour de la création d'une banque centrale portent surtout sur nos moyens d'émancipation nationale et économique vis-à-vis du Canada. Deux idées fortes se dégagent : créer une devise québécoise et mettre en place un système de régulation économique.

Proposition 1.1.2 B

- i. *Créer une Banque centrale québécoise sous contrôle public. Cette institution aura la responsabilité d'émettre une devise québécoise, de fixer les taux d'intérêt et de mettre en place une politique monétaire avec comme priorité l'atteinte du plein emploi plus que la lutte à l'inflation.*

C - Financer la reconversion des entreprises privées en coopératives

Pour rendre possible la transformation de l'économie québécoise l'État devra, entre autres, jouer un rôle de stimulateur du développement coopératif. Il est bien certain qu'un tel passage ne se fera pas du jour au lendemain : c'est pourquoi il est proposé de mettre en place des mesures pour soutenir financièrement la transition d'entreprises privées en entreprises autogérées et socialisées.

Proposition 1.1.2 C

- i. Retirer le soutien gouvernemental au développement d'entreprises privées et diriger ces subventions exclusivement vers le développement de coopératives ou d'autres formes de propriété collective.
- ii. Exiger que les organismes financiers de l'État (Caisse de dépôt, Investissement Québec, etc.) ciblent non pas le rendement maximum, mais le soutien au secteur coopératif au Québec et à l'étranger.
- iii. Soumettre toute fermeture d'entreprise privée à une évaluation sur la faisabilité d'une conversion en coopérative.
- iv. Accorder un soutien public par des crédits aux travailleuses et travailleurs qui souhaitent reprendre en coopérative une entreprise qui ferme.

D - Contrôle des capitaux-intérêts étrangers (non prioritaire)

Proposition 1.1.2 D

i. Limiter le contrôle des investisseurs étrangers sur les entreprises québécoises œuvrant dans des secteurs stratégiques.

OU

ii. Interdire le contrôle des entreprises québécoises œuvrant dans des secteurs stratégiques par des investisseurs étrangers.

1.2 : Quels rôles devraient être dévolus à l'État?

1.2.1 : L'État comme acteur de transformation socio-économique

Malgré l'adoption de plusieurs politiques sociales, l'État québécois, depuis une trentaine d'années, voit prioritairement son rôle comme étant de s'assurer que le Québec demeure compétitif et de garantir la rentabilité des investissements. Dans ce contexte, l'État assimile la poursuite du bien commun à la croissance des profits privés. Pour soustraire la société aux seuls impératifs du profit, Québec solidaire redéfinit la place que l'État québécois se doit d'avoir en tant qu'acteur dans l'économie.

A - Quels secteurs de l'économie devraient être nationalisés?

Dans cette section, nous cherchons à déterminer quels secteurs stratégiques de l'économie devraient être soumis à un processus de nationalisation.

Proposition 1.2.1 A

Il est proposé de nationaliser les secteurs suivants :

- . i. Ressources naturelles (forêts et mines).
- . ii. Énergies vertes.
- . iii. Hydrocarbures (gaz et pétrole).
- . iv. Transport collectif (transport urbain, interurbain, etc.).
- . v. Grandes industries de transformation (aluminerie, pâtes et papiers, secteur manufacturier, etc.).
- . vi. Entreprises de télécommunication (Internet, téléphone, etc.).
- . vii. Industrie du recyclage

B - Quels modèles de nationalisation souhaitons-nous?

Au-delà des secteurs soumis à la nationalisation, il est nécessaire d'établir la forme de nationalisation que Québec solidaire privilégiera. Sur ce point, deux grandes tendances ont été exprimées dans les contributions reçues.

Proposition 1.2.1 B

i. Société d'État centralisée :

Mettre en place des structures relevant directement du gouvernement central et de son pouvoir d'initiative (Hydro-Québec, Loto-Québec et la SAQ sont de bons exemples de ce type de modèle). Les entreprises nationalisées conservent donc une organisation interne hiérarchique destinée à atteindre efficacement les objectifs fixés par l'État.

OU

ii. Socialisation démocratique :

Inspiré des principes de l'économie participative, il est proposé de structurer les différentes entreprises nationalisées sur la base d'un contrôle et d'un mode de gestion décentralisés. Ce n'est plus le gouvernement ou ses hauts fonctionnaires qui devront voir à l'organisation du travail, mais les employé-es eux-mêmes (autogestion). Aussi, l'administration générale et la fixation d'objectifs particuliers devront avoir lieu au sein d'instances démocratiques dont la composition assurera une représentation réelle de l'ensemble de la société (salarié-es de l'entreprise, représentant-es de l'État, élu-es régionaux, groupes de citoyen-nes, etc.).

C - Comment planifier démocratiquement l'économie?

Afin de contrer l'arbitraire de l'organisation économique capitaliste tout en redonnant à la population un réel contrôle sur l'économie, il est proposé de remettre de l'avant le principe de planification démocratique de l'économie.

Proposition 1.2.1 C

i. Consultation populaire lors de l'élaboration des plans d'investissement de l'État.

ii. Validation populaire préalable à l'application de ces plans.

iii. Mettre en place des processus de budget participatif aux niveaux régional et local.

1.2.2 : L'État comme maître d'œuvre de la justice sociale et de la redistribution de la richesse

Afin d'établir les balises fiscales d'une économie solidaire il est proposé : de revoir la fiscalité des particuliers, d'imposer un revenu maximum, de revoir la fiscalité des entreprises et d'établir de nouvelles taxes à la consommation. Les enjeux d'une révision fiscale pour Québec solidaire sont, pour

certain, un moyen d'ancrer des normes solidaires dans l'économie et pour d'autres un levier pour dépasser une économie basée sur le simple dictat du profit individuel.

A - Revoir la fiscalité des particuliers

Pour lutter contre la pauvreté, nous devons revoir le fonctionnement et la structure du système fiscal. Un double objectif est recherché : rétablir la progressivité du système fiscal pour atténuer les écarts de richesse et donner à l'État les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ses missions sociales. Par ailleurs, une réforme de la fiscalité concernant les droits de transmission d'avoirs financiers par héritage permettrait de limiter la capacité des plus fortuné-es de transmettre leur richesse d'une génération à l'autre et donc ainsi reproduire sans cesse leurs privilèges.

Proposition 1.2.2 A

- i. Augmenter le nombre de paliers d'imposition des particuliers. Concrètement, il est proposé de passer du système actuel à 3 paliers à un système plus progressif composé de 10 paliers.
- ii. Mettre en place un véritable plan de lutte à l'évasion fiscale.
- iii. Limiter la transmission d'avoirs financiers par voie d'héritage (peuvent être transmis par héritage la demeure principale, les meubles, les autres biens personnels et un montant d'argent limité).

B - Revoir la fiscalité des entreprises

Les grandes entreprises privées œuvrant au Québec jouissent d'un système fiscal des plus permissifs : bas taux d'imposition, grand nombre de crédits fiscaux à leur avantage, généreuses subventions, etc. Il n'en a pas toujours été ainsi: au lendemain de la 2^e Guerre mondiale, l'impôt sur les entreprises rapportait à l'État autant que celui des particuliers, alors qu'il représente aujourd'hui moins de 20 % des recettes de l'État.

Proposition 1.2.2 B

- i. Que la part de l'impôt sur les profits des entreprises soit égale à la part de l'impôt sur le revenu des particuliers dans le financement de l'État.
- ii. Mettre en place un système de redevances adéquat pour les entreprises exploitant des ressources naturelles.

C - Taxes à la consommation

Afin de décourager la consommation de produits inutiles, polluants et/ou porteurs de stéréotypes sexistes, il est proposé d'introduire des formes de taxation visant la promotion de comportements correspondant aux valeurs de Québec solidaire.

Proposition 1.2.2 C

- i. Revoir le système de taxes à la consommation comme forme d'impôt régressif :
 - a. Abolir la TVQ.
 - b. Établir une structure de taxation des produits et des marchandises de luxe
 - c. Établir une structure de taxation des produits et des marchandises nuisibles au plan environnemental en raison de la pollution générée au moment de leur production, en cours d'usage et/ou à la fin de leur vie utile.
 - d. Établir une structure de taxation des produits et des marchandises porteurs de comportements femme-homme stéréotypés et/ou exploitant abusivement la sexualité (ex : bar de danseuses nues, cosmétiques, etc.).

SECTION 2 - ENVIRONNEMENT

Comment bâtir une société écologique et juste?

Nous vivons incontestablement une crise environnementale qui ne se limite pas au très grave problème du dérèglement du climat. À l'échelle planétaire, cette crise est manifeste dans l'épuisement des ressources, la dégradation des écosystèmes, la perte de la biodiversité, la raréfaction de l'eau douce, la désertification accélérée, les terres de moins en moins fertiles, et plusieurs formes de pollution.

Le constat est limpide : notre mode de vie « occidental » n'est pas durable et surtout pas généralisable à l'ensemble de la planète. Un choix de civilisation nous est posé.

Les scénarios possibles

À la question centrale que nous vous avons posée au début de la section 2 du cahier de participation — comment bâtir une société juste et écologique — nous avons couplé une question subsidiaire portant plus spécifiquement sur le modèle économique dominant : « **est-il possible de concilier la croissance économique sans fin, exigée par le système capitaliste, avec un environnement fragile et limité?** ». Ces questions ont suscité de multiples contributions dont se dégagent trois grands scénarios.

Si ces trois scénarios se distinguent par l'axe principal de leur argumentation, ils ne sont pas pour autant mutuellement exclusifs ou opposés. Le scénario B (conjuguer démocratie, économie et limites naturelles) partage avec le scénario A (écosocialisme) la volonté de susciter de profondes mutations structurelles dans la société actuelle. Mais à la différence du scénario A, il n'opte pas pour un système social précis, laissant l'aboutissement du processus relativement ouvert. Quant au scénario C, il met l'accent sur les changements culturels comme étant préalables aux transformations structurelles, sans toutefois nier ces dernières.

Il ne s'agit pas de voter en bloc pour le scénario A, B ou C. Nous avons simplement jugé que pour stimuler les débats dans le parti, il serait avantageux de bien distinguer ces trois familles de réponses, car elles pourraient inspirer vos choix dans les sections qui suivent.

Scénario A : L'écosocialisme

Dans sa logique de production infinie de marchandises et de promotion de la surconsommation, le système capitaliste est de façon intrinsèque antiécologiste et destructeur de l'environnement. Il faudrait donc élaborer un projet social alternatif qui allie préoccupations environnementales et justice sociale. Un projet qui romprait avec la logique de marché et sa maximisation des profits, tout en mettant fin au pillage destructeur des écosystèmes et à la dépendance aux énergies fossiles. L'écosocialisme intègre pleinement l'autogestion, la planification démocratique et la pluralité politique afin de briser l'élan intrinsèquement destructeur du capitalisme.

La base de la transformation sociale et écologique qui s'impose est de remettre en question la propriété privée des grands moyens de production, c'est-à-dire le pouvoir économique et politique du grand capital. Si la socialisation, conçue comme la promotion de formes de propriété collectives favorisant le contrôle des grands secteurs économiques par la société, est bien l'objectif final, des mesures transitoires sont aussi mises de l'avant. Ces mesures touchent autant la nationalisation, sous contrôle démocratique, des secteurs stratégiques (banques, énergie, transports publics) que la promotion de coopératives et d'institutions de planification démocratique.

Scénario B: Conjuguer démocratie, économie et limites naturelles

Vu que la croissance économique sans fin, exigée par le système capitaliste, n'est pas conciliable avec un environnement fragile et limité, il faut changer de paradigme, de modèle, afin de faciliter le passage vers une autre façon, durable, de gérer et d'utiliser le patrimoine écologique. La promotion démocratique d'un mode de vie soutenable écologiquement et économiquement doit être au centre de nos préoccupations. Dans cette optique, des changements structurels sont nécessaires pour réorienter l'économie et la société vers la satisfaction des besoins et le respect des contraintes écologiques.

Contrairement à l'économie capitaliste, une économie réellement solidaire et écologique doit conjuguer démocratie, économie et limites naturelles, c'est-à-dire faire en sorte que le contrôle sur l'économie soit collectif et que chaque citoyen-ne participe aux décisions autant dans les milieux de travail qu'à l'échelle de toute la société. Il faut donc viser la création d'instances de démocratie directe aux niveaux régional, local, municipal, avec des moyens financiers adéquats, tels les budgets participatifs. Ce contrôle collectif et démocratique doit s'exercer sur la production et la distribution d'énergie, sur l'exploitation des ressources naturelles, sur les transports et les communications ainsi que les services publics en général. Une priorité devra être accordée à la production d'énergie renouvelable pour améliorer le rendement énergétique du Québec

Scénario C : Changer nos valeurs

Si l'on cherche à amener des transformations économiques et sociales, il faut agir en priorité sur les valeurs des individus et changer leurs comportements. L'objectif étant d'expliquer aux citoyen-nes que la protection et le respect de l'environnement sont une responsabilité tant individuelle que collective. Les choix économiques des individus, au plan de leur travail, de leur consommation comme à celui de leurs investissements, sont liés à leurs valeurs. Ces choix ont même des impacts sur les institutions (entreprises privées, institutions publiques, organismes), car ce sont des individus qui les font fonctionner et évoluer.

Évaluation :

Au delà des différences inhérentes à ces trois scénarios, il nous semble important de souligner quelques grandes zones de consensus dans nos rangs.

Premièrement, toutes les contributions conviennent que nous vivons une crise écologique d'une ampleur sans précédent et que de profonds changements s'imposent pour briser la spirale infernale des catastrophes écologiques et économiques qui nous guettent.

Deuxièmement, la « décroissance » — soit la réorientation de l'économie vers une diminution quantitative de la production — est une question « transversale » que l'on retrouve mentionnée autant chez les adeptes du scénario A que parmi ceux qui proposent le scénario B. Même si elle n'est pas nommément soulevée par les adeptes du scénario C, elle se retrouve néanmoins en filigrane dans plusieurs de leurs propos. Les adeptes de la décroissance conviennent qu'elle doit être « conviviale », c'est-à-dire découler des choix conscients de la population et être appliquée démocratiquement par le biais d'institutions qui restent à définir.

2.1 Climat, énergie et transport

Climat, énergie et transport, voici trois points qui sont intimement liés. Dans son rapport *World Outlook 2006*, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit que l'efficacité énergétique comptera pour

65 % dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'efficacité énergétique implique de réduire notre consommation d'énergie, de mettre fin à la dépendance aux énergies fossiles, d'améliorer nos modes de transports et, en général, de revoir nos habitudes de consommation.

2.1.1 Climat

La crise climatique mondiale est maintenant une évidence. De plus, elle accentue les inégalités sociales dans les pays du Nord, du Sud, et entre ceux-ci. Malgré cela depuis Copenhague en 2009, aucun engagement sérieux et contraignant n'est à l'ordre du jour. Deux modes d'action s'offrent à nous :

A. Action collective

Proposition 2.1.1 A

- i. Participer au mouvement populaire lancé à Cochabamba, qui lie climat et justice sociale, et suivre ses recommandations. Il faut s'associer à toute la gamme des mouvements sociaux et politiques dans une campagne militante pour la justice climatique.
- ii. S'engager à suivre les recommandations du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) qui préconise, d'ici 2020, de réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990. Il faut aussi mettre en place une stratégie pour abandonner les énergies fossiles d'ici 2030. Au niveau international, il faut faire pression pour arriver à un nouvel accord légalement contraignant.
- iii. S'opposer aux bourses du carbone qui sont des outils d'enrichissement des multinationales, et qui risquent de devenir un nouvel instrument spéculatif. S'opposer aussi aux taxes sur le carbone, qui frappent surtout les plus démunis, et rejeter les fausses solutions techniques qui n'engagent pas de réelles réductions d'émissions des gaz à effet de serre (les agrocarburants, la géo-ingénierie, le stockage du carbone, etc.).

B. Conscientisation individuelle

Pour mieux faire prendre conscience à la population des problèmes environnementaux et promouvoir des comportements « soutenables », il faudrait :

Proposition 2.1.1 B

- i. Adopter des mesures incitatives pour combattre les changements climatiques.
- ii. Faire un meilleur usage du réseau de l'éducation publique en offrant plus de cours sur les enjeux environnementaux.
- iii. Faire la promotion des valeurs écologiques via les médias publics et lancer des campagnes de sensibilisation aux conséquences des changements climatiques.

2.1.2 Énergie

Alors que les grandes entreprises nationales et internationales se préparent à nous enfoncer encore davantage dans l'utilisation des énergies fossiles, il faut au contraire briser la dépendance au pétrole. La souveraineté énergétique doit être prise en charge par le secteur public et la transition vers un autre système énergétique doit comprendre en priorité les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Cependant, la stratégie doit être établie démocratiquement par toute la collectivité, dans laquelle les salarié-es des secteurs concernés devraient avoir leur mot à dire en collaboration avec les citoyen-nes des différentes régions concernées. Le débat se situe surtout autour de la mise en œuvre : planification démocratique ou régulation incitative?

A. Planification démocratique (non prioritaire)

Proposition 2.1.2 A

- i. Donner le mandat aux secteurs nationalisés d'œuvrer à une vaste transformation du secteur énergétique. Cette transformation comportera trois axes: sortir de l'utilisation de tous les types d'énergies fossiles, économiser l'énergie et se réorienter vers les énergies renouvelables.*
- ii. Production d'énergies renouvelables*
 - a. Production d'énergie renouvelable et non polluante : énergie solaire, géothermie et éolien.*
- iii. Interdire :*
 - a. tout nouveau développement hydro-électrique ;*
 - b. toute recherche et mise en exploitation d'énergie fossile telle que le pétrole dans le golfe du St-Laurent, les gaz de schiste et les ports méthaniers ;*
 - c. la poursuite de la filière nucléaire au Québec : stopper la recherche et l'exploitation de mines d'uranium, et démanteler à court terme la centrale nucléaire de Gentilly.*

B - Réguler et inciter (non prioritaire)

Proposition 2.1.2 B

- i. Implanter des tarifs énergétiques pour les usines selon le principe du pollueur-payeur et revoir à la hausse les tarifs d'électricité des entreprises.*
- ii. Augmenter les tarifs de l'électricité afin de limiter le gaspillage.*
- iii. Orienter la recherche principalement vers l'économie d'énergie et les énergies renouvelables et supprimer les subventions à l'industrie des énergies fossiles.*

2.1.3 Transport

On sait déjà qu'au Québec le transport est responsable de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre. Il est donc prioritaire de s'attaquer à ce problème, surtout aux déplacements quotidiens dans les grands centres et au problème connexe qu'est la prédominance de l'auto privée. Le débat se situe ici surtout autour de la vigueur des mesures à mettre en place.

A – Prioriser le transport en commun (non prioritaire)

Proposition 2.1.3 A

- i. Sortir de la civilisation de l'automobile à tous les niveaux par la préparation d'un vaste plan de transport à l'échelle du Québec, incluant le développement du transport public des humains comme des matériaux. Ce plan devra aussi avoir comme priorité le développement du transport actif, comme les pistes cyclables.*
- ii. Construire un réseau de transport urbain collectif, électrifié et d'usage gratuit*
- iii. Développer un système de transport interurbain collectif, électrifié au maximum et bon marché, voire gratuit, et créer un réseau de trains électrique, efficace et rapide.*
- iv. Mettre en place une nouvelle structure industrielle et publique au Québec axée sur l'électrification des moyens de transport et favorisant la reconversion des industries polluantes et d'armements. Prioriser les tramways, les trains, le transport fluvial.*

B - Réguler ou interdire l'usage de l'automobile (non prioritaire)

Proposition 2.1.3 B

- i. Limiter au maximum l'utilisation de la voiture, particulièrement en milieu urbain. Favoriser le covoiturage et l'utilisation collective de voitures (autopartage).*
- ii. Mettre de l'avant des mesures encourageant l'écoconduite (réduire la vitesse, éviter les surcharges, etc.). Ces mesures deviendront une norme du Code de la route.*
- iii. Introduire une taxe sur le transport des biens et de la nourriture sur nos routes qui favoriserait en soi la consommation de produits locaux.*
- iv. Augmenter la taxe sur l'essence et installer des péages sur les autoroutes et ponts du Québec afin de constituer un fonds favorisant le transport en commun.*

OU

- i. Interdire sur une période de 10 ans l'usage de l'automobile personnelle en passant par des étapes intermédiaires d'interdiction et de restriction de la circulation automobile dans les centres-villes. Utiliser aussi l'approche coercitive en augmentant le prix des véhicules et favoriser le covoiturage et l'autopartage.*
- ii. Interdire sur une période de 10 ans le transport des marchandises par camions à moins qu'ils ne soient hybrides, sinon totalement électriques, et intégrés à un réseau national et public de transport intermodal basé sur le cabotage maritime et le rail.*
- iii. Interdire tout nouveau développement autoroutier.*

2.2 : La gestion de nos ressources naturelles

Le Québec regorge de ressources naturelles. Cependant, la manière dont celles-ci sont gérées est fort critiquable. Les bénéfices qui en sont tirés ne retournent pas toujours à la population et les décisions prises concernant la gestion souffrent d'un manque de démocratie. De plus, cette gestion ne se fait pas toujours dans le respect de l'environnement

Cette section du programme s'intéresse donc à la gestion écologiste et démocratique des ressources naturelles, à la manière d'impliquer les populations locales dans les processus décisionnels et plus particulièrement au cas de l'eau.

2.2.1 : Assurer une gestion écologiste de nos ressources naturelles

Puisque certaines ressources sont limitées et que d'autres, bien que renouvelables, doivent être prélevées sans exagération, on doit envisager de limiter la quantité de ressources exploitées et la protection de ces ressources, même s'il s'agit d'une décision qui défie la logique marchande.

Proposition 2.2.1 A

- i. Éliminer la suprématie de la Loi sur les mines sur toutes les autres lois qui concernent l'occupation du territoire et son utilisation. Un droit de veto sur les permis miniers doit être accordé aux citoyen-nes et municipalités concernés.
- ii. Que toute soumission pour l'exploitation des richesses naturelles du territoire québécois soit soumise à une évaluation environnementale rigoureuse et à une consultation publique digne de ce nom avant l'octroi de permis.

2.2.2 : La gestion de la forêt

L'État doit investir dans l'aménagement de la forêt, la préservation de sa pérennité et établir les règles du jeu de l'exploitation forestière.

A - Réglementation plus stricte :

Proposition 2.2.2 A

- i. Interdire toute coupe dans les aires protégées et dans les réserves fauniques.
- ii. Interdire toute coupe commerciale dans la forêt boréale.
- iii. Que les entreprises publiques, privées ou coopératives répondent à des critères et objectifs précis permettant une évaluation continue, avec retrait de contrat en cas d'échec.
- iv. S'assurer que la coupe forestière soit compatible avec les autres usages de la forêt et qu'elle soit faite en priorité pour les matériaux de construction.

B - Mode de gestion :

Proposition 2.2.2 B

- i. Favoriser les fermes forestières, familiales et coopératives, qui assureront la pérennité de la forêt.

OU

- ii. Que les petites et moyennes entreprises régionales soient favorisées et que toute grande entreprise œuvrant dans le domaine de l'exploitation des richesses naturelles du Québec soit détenue à plus de 51 % par des actionnaires québécois.

2.2.3 : la gestion de l'eau

Le Québec a la chance de posséder des réserves d'eau douce en quantités phénoménales. Cependant, cette ressource est pratiquement donnée à l'entreprise privée. Comment faire en sorte que l'eau douce reste un bien accessible à tous, et comment en assurer la pérennité?

A - L'eau comme bien commun

Proposition 2.2.3 A

- i. L'eau douce, qu'elle soit de surface ou souterraine, doit être considérée comme un bien commun non-marchand accessible à tous mais n'appartenant à personne; et son accès, comme un droit fondamental dont l'État doit être le gardien.
- ii. L'eau utilisée par les commerces et les industries doit être considérée comme étant un bien public « prêté » et doit donc être sujette à des redevances en plus d'être convenablement traitée après son utilisation.
- iii. Assurer un investissement suffisant et strictement public dans les infrastructures de transmission et d'épuration de l'eau.
- iv. Appliquer le principe de précaution dans la gestion de l'eau.

B - Meilleure réglementation

Proposition 2.2.3 B

- i. Imposer des amendes pour le gaspillage d'eau.
- ii. Appliquer une réglementation sur les impacts et la gestion des nappes phréatiques.
- iii. Facturer l'eau aux particuliers lorsqu'ils dépassent un certain seuil de consommation.

2.3 : Réduction de notre empreinte écologique et protection des écosystèmes

2.3.1 : Grands principes environnementaux et mesures législatives

Une action gouvernementale cohérente et ayant un impact significatif à long terme dans le domaine de l'environnement passe par l'adoption de principes structurants et de lois audacieuses qui, par leur grande valeur symbolique, auront aussi pour effet de changer à long terme nos comportements et la vision que nous avons de nos rapports avec la nature.

A - Droit de l'environnement

Proposition 2.3.1 A

- i. Lors de l'Assemblée constituante québécoise, Québec solidaire défendra le point de vue de la reconnaissance du droit à l'existence et à l'intégrité à la Terre Mère et le respect du droit de la nature
- ii. Un gouvernement de Québec solidaire veillera à la création d'une Charte de l'environnement qui inclura le principe de précaution.

B - Structure gouvernementale (non prioritaire)

Proposition 2.3.1 B

- i. *Renforcer les pouvoirs du ministère de l'Environnement de manière à rendre son approbation incontournable pour tout nouveau projet de développement.*

OU

- i. *Québec solidaire mettra sur pied une agence de protection de l'environnement relevant directement de l'Assemblée nationale et dirigée par un commissaire indépendant.*
- ii. *Le rôle du commissaire au développement durable sera renforcé de même que ses moyens d'action.*

C - Économie verte (non prioritaire)

Proposition 2.3.1 C

- i. *L'approche écosystémique sera appliquée à l'ensemble du développement de notre économie*
- ii. *Promouvoir un développement économique privilégiant la production de biens et services ayant un impact minimal sur les écosystèmes dans une optique de décroissance.*
- iii. *Les principes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de pollueur-payeur seront appliqués à l'ensemble du secteur industriel et commercial. Des lois et des normes plus restrictives seront adoptées tout en aidant les entreprises (privées, coopératives ou d'État) à réduire leur empreinte écologique.*

- iv. *Implanter un système de reconnaissance des biens et services écologiques rendus par les habitats naturels en termes qualitatifs et en termes monétaires, inspirée des plus hauts standards.*
- v. *Interdire l'utilisation et la production de certains produits polluants.*
- vi. *Opérer un abandon progressif des activités économiques relatives de l'exploitation des animaux.*

2.3.2 : Biodiversité (non prioritaire)

La préservation de la biodiversité est un enjeu environnemental au moins aussi important que la lutte aux changements climatiques. À long terme, nous devons en arriver à une société où la cohabitation harmonieuse entre territoires protégés et territoires développés deviendra la règle et non l'exception.

Proposition 2.3.2

- i. *Fixer un objectif minimal de 12 % d'aires protégées, réparties proportionnellement dans les régions écologiques du Québec avec établissement de corridors fauniques et floristiques.*
- ii. *Prendre des mesures sévères en faveur de la sauvegarde de la biodiversité de nos milieux naturels sur l'ensemble du territoire québécois.*
- iii. *Dans l'éventualité de l'exploitation d'un territoire vierge, implanter une taxe afin de constituer un fonds visant la protection et la conservation des territoires intacts et des écosystèmes.*

2.3.3 : Réforme du code du bâtiment, efficacité énergétique et urbanisme

Le modèle actuel de production et de consommation dans le domaine de la construction basé sur le gaspillage, sur l'obsolescence planifiée, la concurrence et la pollution doit être remplacé par les principes de l'architecture verte et de la construction écologique.

Proposition 2.3.3

Priorités dans le domaine du bâtiment

- i. *Donner la priorité de la recherche-développement, à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment.*

Code du bâtiment

Revoir le Code du bâtiment de manière à :

- i. *rendre obligatoires les technologies les plus efficaces de conservation de l'énergie;*
- ii. *augmenter l'utilisation des matériaux favorisant la conservation;*
- iii. *légiférer sur les produits et la qualité des produits utilisés dans la construction;*

- iv. intégrer beaucoup plus largement l'énergie solaire passive et active, éolienne et géothermique;
- v. favoriser l'utilisation de matériaux de construction recyclés et promouvoir le recyclage des matériaux dans les milieux de la construction.

Rénovation et relèvement des normes

- i. Lancer un vaste chantier de rénovation de tous les bâtiments du Québec en commençant par les industries et les institutions publiques et parapubliques pour les élever aux nouvelles normes environnementales, le tout sans pénaliser les locataires.

Étalement urbain

- i. Une législation sera adoptée pour contrer l'étalement urbain, notamment en interdisant tout changement d'usage au détriment des milieux humides et en obligeant à développer tout terrain urbain vacant.

2.3.4 : Se responsabiliser collectivement face à nos déchets

Une des conséquences de la surconsommation qui caractérise notre société est la production de masses croissantes de matières résiduelles, trop souvent considérées et traitées comme des déchets. Nous devrions collectivement et graduellement nous organiser pour tendre vers une société qui ne produit plus aucun déchet.

A - Lutter contre la surconsommation

Proposition 2.3.4 A

- i. Établir des quotas de production pour empêcher la surproduction.
- ii. Éliminer progressivement les grands centres commerciaux et retourner aux commerces de proximité.
- iii. Obliger les fabricants à reprendre leurs contenants pour la réutilisation ou le recyclage.
- iv. Instaurer des normes visant à réduire au maximum les emballages et à les remplacer par des emballages plus écologiques.
- v. Obliger les fabricants à assurer plus de durabilité à leurs produits, à en allonger la garantie et à concevoir des produits qui soient plus facilement réparables.
- vi. Favoriser l'installation de friperies, écocentres et autres centres de dépôt locaux permettant l'échange et la réutilisation de matériaux et de biens de consommation en tout genre

B – Recyclage et dépotoirs (non prioritaire)

Proposition 2.3.4 B

- i. *Obliger les fabricants à reprendre les appareils qu'ils ont produits, quand ceux-ci ont fini leur vie utile, pour en recycler les composantes.*

- ii. *Standardiser les bouteilles de plastique et les emballages de toutes sortes et établir un système de consigne étendu et généralisé.*
- iii. *Intensifier les efforts de compostage à l'échelle du Québec.*
- iv. *Généraliser à tout le territoire québécois la collecte sélective et le recyclage dans les lieux publics.*
- v. *Éliminer progressivement les dépotoirs*

SECTION 3 - TRAVAIL

Comment humaniser la sphère du travail dans le Québec que nous voulons?

Les travailleuses et les travailleurs participent à l'économie pour produire les moyens nécessaires à une vie digne et enrichissante, pour eux-mêmes et pour la collectivité. Ce point de vue s'oppose à celui du patronat qui considère le travail des travailleuses et travailleurs comme un moyen d'augmenter son capital. Nos conditions du travail ne devraient-elles pas correspondre aux capacités réelles de notre économie, qui est riche et productive, et aux aspirations démocratiques de la population? Nous ne devons pas faire nôtre la logique de la compétitivité, même si nous ne pouvons ignorer les contraintes qu'elle impose dans le cadre d'une économie capitaliste.

La discussion concernant l'humanisation du travail s'est faite autour de quatre grands enjeux liés entre eux : le droit au travail; la démocratisation des rapports employeur-es – travailleuses, travailleurs et la garantie de conditions de travail saines et sécuritaires; la réduction du temps de travail et sa conciliation avec la vie personnelle incluant la famille.

3.1 : Droit au travail

Une société riche qui se veut démocratique et respectueuse des droits sociaux doit fournir à chaque personne la possibilité de gagner sa vie à un salaire digne, par un travail sain et stable, socialement utile, écologiquement propre, libre de discrimination et avec protection en cas de perte d'emploi, d'incapacité, de vieillesse. C'est dans ce sens que bon nombre de contributions ont insisté sur l'importance d'une politique de plein emploi. Par contre, une des contributions privilégiait le revenu de citoyenneté comme solution de rechange au plein emploi.

Ces propositions alternatives proposent un renversement radical des politiques néolibérales des trente dernières années qui ont aggravé l'insécurité économique des travailleuses et travailleurs. Ces politiques néolibérales tolèrent un taux de chômage élevé (bien au-delà du taux officiel) et précarisent de plus en plus les emplois disponibles par l'augmentation du travail temporaire, autonome, à temps partiel, sur appel, etc. et par la stagnation, sinon la diminution, des salaires et des avantages sociaux.

Ces tendances ont surtout touché les femmes. Selon la Fédération des femmes du Québec, « Les femmes sont plus pauvres que les hommes à cause du statut de leur emploi. Au cours des 20 dernières années, la progression de l'emploi féminin total (tous secteurs confondus) repose principalement sur l'augmentation des emplois précaires de tous types occupés par des femmes. En effet, les femmes occupent la majorité des emplois atypiques et précaires qui n'offrent pas les mêmes protections sociales ni les mêmes avantages sociaux que l'emploi à temps plein. Le temps partiel est la facette la plus connue des emplois précaires, mais ceux-ci incluent plus largement tout emploi non standard, comme les mesures et programmes d'employabilité, le travail temporaire à durée déterminée, le travail dans des agences de placement ou le travail autonome. »

Il est évident que l'obstacle principal à la réalisation du droit au travail n'est pas économique mais politique : le patronat comprend très bien que la sécurité qu'apporterait aux travailleuses et travailleurs

le plein emploi ferait pencher le rapport de force, dans les entreprises comme dans la société, du côté de ces derniers. Et c'est précisément cela que vise Québec solidaire.

Les contributions recueillies se regroupent sous les rubriques suivantes : plein emploi, contraintes aux entreprises, statut d'emploi, discrimination en emploi ainsi que rémunération minimale et revenu de remplacement.

3.1.1 : Plein emploi

Plusieurs des propositions en faveur d'une politique de plein emploi l'ont liée à une politique de réduction du temps de travail (question traitée en 3.3) et de transformation profonde de l'économie dans une perspective de dépassement du capitalisme et de suppression du travail salarié.

A - Plein emploi

Adopter une politique de plein emploi qui consiste en un, plusieurs ou tous les éléments suivants :

Proposition 3.1.1 A

- i. Expansion de l'emploi public dans les services sociaux, la construction et l'entretien d'infrastructures, l'assainissement de l'environnement, secteurs clefs de l'industrie.
- ii. Création d'une politique d'emploi active et efficace qui inclut des programmes accessibles de recyclage et de formation continue, volontaires, gratuits et financés par les entreprises et le gouvernement, avec soutien financier aux inscrit-es, incluant des allocations de déménagement pour les travailleuses et les travailleurs qui veulent occuper un emploi dans une autre région.
- iii. Réduction du temps de travail (voir 3.3).
- iv. Mandat obligatoire à la Banque centrale d'accorder la priorité à l'emploi et non à la lutte contre l'inflation (voir 1.1.2-B).

3.1.2 : Contraintes aux entreprises

A - Fermetures d'entreprises ou licenciements importants

Dans les cas de fermetures d'entreprises ou de licenciement important, adopter une, plusieurs ou toutes les mesures suivantes :

Proposition 3.1.2 A

- i. Obliger les employeur-es à justifier devant une instance gouvernementale toute mise à pied importante.
- ii. Sanctionner sévèrement les entreprises qui licencient alors qu'elles sont en situation économique favorable.

- iii. Obliger les employeur-es à se doter d'un plan pour reclasser les employé-es licencié-es dans un emploi similaire ou équivalent; à fournir la formation requise pour requalifier les employé-es licencié-es qui n'ont pas pu se trouver un tel emploi; à indemniser substantiellement les employé-es licencié-es qui n'ont pas pu se trouver un emploi malgré les mesures précédentes.

B - Agences de placement temporaire

Proposition 3.1.2 B

- i. Limiter le rôle à des agences de placement temporaire pour qu'elles répondent à de véritables besoins ponctuels de main-d'œuvre (remplacement de congés de maladie, remplacement de congés parentaux, augmentation provisoire des activités de l'entreprise, etc.) et réguler de manière stricte ces agences.

3.1.3 : Statut d'emploi

A - Temps partiel

Proposition 3.1.3 A

- i. Limiter strictement le recours patronal au travail à temps partiel involontaire et assurer aux salarié-es le droit de passage à un emploi à temps plein dès que possible.
- ii. Favoriser la création de postes de travail à temps partiel qui ne soient pas précaires, qui offrent un salaire normal (en proportion des heures travaillées) et des perspectives professionnelles.

3.1.4 : Discrimination en emploi

La discrimination en emploi amène à formuler des propositions de discrimination positive et un renforcement de la Loi sur l'équité salariale. De plus, la mise en place de normes conçues dans une logique de reconnaissance du travail invisible permettrait d'organiser le travail afin de limiter les impacts négatifs sur les femmes d'une division sexuée des tâches qui persiste au Québec. La discrimination à l'endroit des personnes handicapées et celle qui se pratique sur la base du statut d'emploi complète ces revendications.

Proposition 3.1.4

- i. Adopter des mesures d'incitation et de discrimination positive pour briser les ghettos d'emploi qui enferment les femmes dans des postes moins valorisés ou de moindre responsabilité.

- ii. Renforcer et étendre l'application de la loi sur l'équité salariale, en incluant les PME (petites et moyennes entreprises).
- iii. Adopter des mesures pour faciliter l'accès des personnes handicapées à l'emploi.
- iv. Interdire toute disparité de traitement sur la base du statut d'emploi (temporaire, permanent, etc.) et introduire ce principe dans la Charte québécoise des droits et libertés.

3.1.5 : Rémunération

A - Taux du salaire minimum :

Proposition 3.1.5 A

- i. Au seuil de faible revenu (*10,66 \$, calculé sur une semaine de travail de 40 heures*)
OU
- ii. À 60 % du salaire médian au Québec (*au-dessus de 12,05 \$*)
OU
- iii. À 50 % au-dessus du seuil de faible revenu (*15,99 \$*).

B- Travail « invisible » (non rémunéré)

Proposition 3.1.5 B

- i. Reconnaître le « travail invisible » (non-rémunéré), effectué de manière prédominante par les femmes, par l'expansion des services publics (la socialisation progressive des tâches domestiques).
OU
- ii. Adopter des modalités pour reconnaître économiquement (c'est-à-dire par une rémunération sous une forme ou autre) le travail domestique et le soin de personnes en perte d'autonomie.

3.2 : Démocratiser la sphère du travail

Le capitalisme est caractérisé par un profond déséquilibre de pouvoir entre employé-es et employeur-es. Cette situation est intolérable dans une société se voulant démocratique : comment être un sujet dans la cité, quand on est un objet au travail?

À l'ère du néolibéralisme, le « développement » économique pour la minorité possédante a été marqué par une nette tendance à la dégradation des conditions de travail de la majorité des salarié-es :

intensification, « gestion par stress », autonomie de plus en plus restreinte, surveillance électronique des performances, progression de la précarité, avec toute l'augmentation du stress qui en découle. Mais il y a pire. En 2007, plus de 150,000 travailleuses et travailleurs ont été reconnu-es victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles et ont reçu des prestations de la Commission de la santé et de la sécurité au travail. En 2008, 195 personnes ont perdu la vie au Québec à cause d'un accident au travail ou d'une maladie professionnelle.

Les contributions reçues dans cette section traitent du droit à la syndicalisation, du renforcement des droits syndicaux et de la santé et sécurité au travail. Elles avancent que les entreprises et les institutions du secteur public doivent être administrées par les travailleuses et les travailleurs, avec représentation sous une forme ou sous une autre de la collectivité. Dans les secteurs où persistera l'entreprise privée, la démocratisation passe avant tout par la syndicalisation des non-syndiqué-es et par le renforcement des droits syndicaux. (Une participation directe des salarié-es à la gestion des entreprises privées leur ferait assumer à leur compte la logique de concurrence des patrons.)

Certaines contributions proposent d'étendre les comités conjoints à tous les secteurs de l'économie et d'octroyer aux travailleuses et aux travailleurs un réel pouvoir sur les conditions qui affectent leur santé tant physique que mentale. L'une des contributions va plus loin en proposant d'élargir les compétences des comités conjoints au-delà de la prévention des lésions et des maladies professionnelles pour donner du pouvoir aux travailleuses et aux travailleurs sur tout ce qui concerne l'organisation du travail dans une perspective d'humanisation de celui-ci. Québec solidaire doit, dans cette perspective, opter pour la transformation du travail en une activité qui favorise la santé physique et mentale ainsi que le développement du potentiel humain des travailleuses et des travailleurs.

3.2.1 : Droit à la syndicalisation

A - Droit de grève

Proposition 3.2.1 A

- i. Reconnaître dans la Charte des droits et des libertés le droit à l'association en syndicats, à la négociation et à la grève.
- ii. Reconnaître le droit de grève politique (qui vise à influencer le gouvernement) et de solidarité (en appui d'autres travailleuses, travailleurs en grève).

B – Concertation

Proposition 3.2.1 B

- i. Adopter des mesures pour encourager la concertation entre salarié-es et employeur-es, avec implication du gouvernement, autour de tables de concertation dans le but de favoriser la négociation.

3.2.2 : Renforcement des droits syndicaux

A - Loi anti briseur de grève et lock-out

Proposition 3.2.2 A

- i. Renforcer la Loi anti briseur de grève et son application pour empêcher qu'elle soit contournée; interdire le recours abusif à des injonctions contre le piquetage; restreindre le recours à la Loi sur les services essentiels par une interprétation stricte et limitée du concept de « services essentiels ».
 - ii. Interdire les lockouts.
- OU**
- iii. Mieux définir et baliser le recours aux lockouts.

B - Extension de la syndicalisation

Proposition 3.2.2 B

- i. Reconnaître l'accréditation multipatronale (afin que les personnes qui travaillent chez des employeur-es différent-es puissent se regrouper dans une même accréditation syndicale).
- ii. Faciliter la syndicalisation des travailleuses et travailleurs autonomes et agricoles.

C- Gestion démocratique des entreprises publiques

Proposition 3.2.2 C

- i. Dans les entreprises publiques, assurer la représentativité paritaire des salarié-es et des représentant-es de la collectivité (gouvernement) aux conseils d'administration, et la participation des salarié-es à la gestion quotidienne à tous les niveaux.

D - Pratiques antisyndicales, accès à l'information et formation syndicale

Proposition 3.2.2 D

- i. Renforcer les pénalités pour pratiques antisyndicales.
- ii. Assurer aux travailleuses et aux travailleurs l'accès à l'information sur la situation économique de l'entreprise par l'ouverture des livres de comptes.

- iii. Accorder à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs une journée de congé annuel pour de la formation sur le syndicalisme et sur les normes du travail, organisée par les syndicats; introduire dans le curriculum du cours des écoles secondaires des cours sur l'histoire du mouvement ouvrier et sur le syndicalisme.

3.2.3. Santé et sécurité au travail

Les travailleuses et les travailleurs, même syndiqué-es, ont peu d'emprise sur l'organisation de leur travail, alors qu'ils y passent une grande partie de leur vie. Même quand il est question de leur santé, le régime en vigueur, qui accorde des droits limités à seulement 15 % des salarié-es, ne leur donne pas de pouvoir réel. Sous ce régime, les employeur-es et les salarié-es assument en théorie la responsabilité conjointe de la prévention des maladies et des lésions sous forme de comités conjoints paritaires. Cependant, ces comités n'ont pas de pouvoir réel. Pire encore, ce régime dit de « responsabilité interne » a servi à justifier que des inspecteurs, qui sont peu nombreux, se comportent plus comme « facilitateurs » que comme agent-es chargé-es d'appliquer la loi en imposant des sanctions exemplaires.

A - Comités conjoints et lésions psychologiques

Proposition 3.2.3 A

- i. Étendre le régime des comités conjoints de santé et de sécurité au travail à tous les secteurs de l'économie.
- ii. Accorder une représentation majoritaire aux travailleuses et aux travailleurs dans les comités conjoints et leur donner un pouvoir décisionnel (et non plus seulement consultatif).
- iii. Élargir la compétence des comités conjoints, au-delà de la prévention des risques de lésions ou de maladies, à tout ce qui touche l'organisation du travail; les renommer « comités d'organisation du travail » et leur accorder un pouvoir réel, y compris un droit de veto sur l'introduction de nouvelles pratiques, équipements, processus, substances, etc., jugés dangereux, nuisibles ou déshumanisants.
- iv. Accorder la pleine reconnaissance aux lésions psychologiques (telles que la dépression et l'épuisement professionnel (« burn-out »)).

3.3 : Réduction du temps de travail

Dès les origines du mouvement ouvrier, la réduction du temps de travail a été une orientation centrale. Le 1^{er} mai commémore une manifestation, durement réprimée, en faveur de la journée de travail de 8 heures, revendication considérée alors par le patronat comme entièrement irréaliste et destructrice de l'économie.

Nous constatons qu'au cours des trente dernières années, il y a eu une augmentation de 37 % de la productivité du travail au Canada alors que la durée moyenne de la semaine de travail à temps plein n'a pas diminué. En fait, entre 1998 et 2005 elle a augmenté de 44,6 heures à 46,3 heures.

Plusieurs contributions ont proposé la réduction du temps de travail comme mesure efficace de création, de maintien et de partage de travail en vue de l'atteinte du plein emploi. L'augmentation du temps libre favorise aussi le partage équitable du travail domestique entre les hommes et les femmes, le développement personnel et l'enrichissement des rapports avec nos proches. Elle est aussi une condition nécessaire à la participation active aux affaires de la collectivité, à la démocratie citoyenne.

Certaines contributions ont proposé la réduction du temps de travail en vue d'une reconversion de l'économie dans un sens écologique et également en vue d'un dépassement du capitalisme. Adopter l'accroissement du temps libre comme un des buts prioritaires de l'activité économique permettrait de réorienter l'économie axée sur un consumérisme effréné et de promouvoir des valeurs écologistes et humanistes. Une telle réorientation conduirait à ce que les innovations technologiques et la croissance de la productivité servent prioritairement non plus à produire davantage de biens, mais à rendre la vie en société plus libre et plus humaine.

3.3.1 : Réduire la semaine normale de travail

Proposition 3.3.1

i. Réduire immédiatement la semaine normale de travail à 35 heures pour la ramener graduellement à 32 heures, sans perte de rémunération, avec embauche proportionnelle et sans intensification du travail, et avec durcissement des conditions de recours aux heures supplémentaires dans toutes les entreprises.

OU

ii. Réduire la semaine régulière de travail à 32 heures sans perte de rémunération.

OU

iii. Réduire la semaine régulière de travail à 32 heures sans perte de rémunération avec possibilité alternative de prolonger les vacances. Dans le secteur démocratique (coopératives) cela devrait être une mesure volontaire, mais quand même avec des exigences minimales pour éviter le surtravail volontaire.

3.3.2 : Augmenter les vacances payées (non prioritaire)

A - Semaines de vacances

Proposition 3.3.2 A

- i. 3 semaines après un an;
4 semaines après de 5 à 9 ans;
6 semaines après 15 ans et plus; et
pour moins d'un an – en proportion des mois travaillés

OU

- ii. 5 semaines après un an;
pour moins d'une an – en proportion des mois travaillés

B - Congé sabbatique (non prioritaire)

Ce congé est une mesure qui permet à un-e employé-e d'obtenir un congé qui peut être soit financé entièrement par l'employé-e (i) ou à la charge de l'employeur-e (ii). La mesure proposée serait inscrite dans les normes minimales de travail, et accessible avec obligation aux employeur-es d'y souscrire.

Proposition 3.3.2 B

- i. Rendre accessible à toutes et tous le congé sabbatique à traitement différé.

OU

- ii. Établir des congés sabbatiques pour toutes et tous payés par l'employeur-e à tous les sept ans.

C - Jours fériés rémunérés et droits parentaux (non prioritaire)

Proposition 3.3.2 C

- i. Augmenter le nombre de jours fériés payés non religieux (comme le Premier mai, le 8 mars)
- ii. Augmenter la durée les congés parentaux et les rémunérer à 100 %.
- iii. Adopter des mesures facilitant le retour au travail à la suite d'un congé parental.